

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 Septembre

L'an deux mil dix-sept,

Le 8 Septembre 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, BAILLARGE I, COWLES K, STONE A (arrivée en cours de réunion), MERCIER S, VIDAULT W, LANGLAIS Ch, REVARANCHE MF, CAHIER Ch, RENAUD F, MORIN H, DELAIRE F.

REPRESENTÉS : AIRVAULT J L

ABSENTS : COURTOIS F

SECRÉTAIRE : CAHIER CH

Objet : Procès-verbal du 6 Juillet 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet : Situation des ressources induite par la suppression de la taxe d'habitation

M le Maire informe que par voie de presse nous sommes informés qu'environ 90% des gens ne paieraient plus la taxe d'habitation à l'avenir. Après étude il apparaît qu'il y a peu de possibilités par rapport à la maîtrise des ressources car il y a peu de ressources communales propres (impôts et loyers).

Objet : Point concernant le mur du café associatif

M le Maire expose que la restauration du mur derrière le café associatif a été validée lors d'une réunion précédente. Ce devis s'élevait à 7 817,50 € correspondait à une estimation des réparations des zones les plus dégradées. Lorsque le lierre a été enlevé il s'est avéré qu'il fallait reconstruire le mur et pas seulement le réparer. Pour respecter l'enveloppe du devis avec un dépassement limité à 192 € (en accord avec la délibération des délégations données au Maire)., la longueur de cette reconstruction a été limitée à 16 m et les tuiles n'ont pas été posées. Il reste 4 m à faire pour aller jusqu'à l'angle.

Après délibération, le conseil décide de faire finir cette partie de mur et de faire mettre les tuiles par l'AIPM pour un montant de 1 904€, de demander devis comparatifs pour le reste du mur face au café associatif qui seront examinés dans le cadre des budgets futurs, et de faire démonter l'autre mur peu visible de la place et du café associatif et le faire remplacer par une clôture, par les cantonniers.

VOTE 4 POUR 5 ABSTENTIONS 2 CONTRE

Angela STONE n'était pas présente.

Objet : Demandes de Subventions

Le 1^{er} Adjoint informe que les associations suivantes ont sollicité une subvention :

***Les Amis du Patrimoine :**

Dans le cadre de la commémoration du cinquantenaire de la disparition de Claire Sainte Soline l'association sollicite une subvention de 266€. Le conseil accorde cette subvention étant

donné que ladite association n'a pas d'autre revenu que la cotisation des adhérents et qu'elle prend en charge l'organisation d'une exposition.

Mme REVRANCHE n'a pas participé à la délibération et au vote.

***UDAF**

L'UDAF met à disposition un lieu de rencontre pour les familles séparées pour lesquelles l'exercice du droit de visite est difficile en vue de maintenir un lien entre les enfants et les parents. Les dotations de l'Etat diminuant cet organisme s'adresse aux communes en sollicitant une subvention à hauteur de 0.10€ par habitant soit 54€. Le conseil ne souhaite pas participer.

VOTE pour l'attribution de cette subvention 1 POUR 10 CONTRE

***FDAJ (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes)**

La commune ne souhaite pas prendre en charge cette subvention étant donné qu'auparavant c'était la CCCP qui versait pour toutes les communes.

Angela STONE est arrivée en cours de réunion.

Objet : Nom de la communauté de communes

Le 1^{er} Adjoint informe que le 25 juillet, le nom de la nouvelle Communauté de Communes « Mellois en Poitou » a été validé et que les communes membres doivent maintenant délibérer.

POUR 10 CONTRE ABST 1

Objet : Baptême de l'école le 14 octobre

M le Maire rappelle que le 14 Octobre la commune va célébrer le cinquantenaire de la disparition de Claire Sainte SOLINE.

- Dans un premier il y aura baptême de l'école avec la pose d'une plaque à l'école maternelle et une à l'école primaire. -

- Un vin d'honneur sera offert par la commune

- D'autre part une balade avec lecture des textes de l'auteur et une exposition sur Claire Sainte SOLINE est en préparation avec l'association des amis du patrimoine.

- Des lectures seront effectuées par le Foyer Rural.

- Il y aura un repas au chat qui pêche.

- La possibilité de la projection du téléfilm « Dimanche des rameaux » a été examinée, le coût de cette diffusion s'élève à 1 800€. Le conseil estime que le coût de cette acquisition est trop élevé.

Objet : Admission en non-valeur des titres inférieurs à 15€ et décision modificative

M le Maire rappelle nous ne pouvons pas recouvrir des sommes inférieures à 15€ comme la vaisselle de la salle des fêtes cassée ou perdue. La trésorière nous demande d'annuler 2 titres de l'année 2015 d'un montant de 6.50€. Le conseil valide cette demande. Par ailleurs pour palier à cette situation il est possible de rectifier le libellé de l'article 4 de l'arrêté municipal instituant de la régie en modifiant comme suit : « Locations des salles communales avec les charges d'utilisation correspondantes, la location et le remboursement de la vaisselle (en cas de casse ou perte),... (compte d'imputation : 752) »

Objet : Transformateur implanté à l'ancienne carrière - Prix du stère

M le Maire rappelle que SEOLIS va mettre à stère le bois de la parcelle où va être implanté le transformateur. Après délibération le conseil décide de céder gratuitement ce bois à la boulangerie et au chat qui pêche.

Objet : Travaux salle des fêtes

Travaux de chauffage

M le Maire informe que le chauffage de la salle des fêtes fait disjoncter l'électricité sous de la petite salle : des devis ont été demandés à plusieurs artisans ainsi qu'un chiffrage pour la mise en place de pendules.

D'autre part la cabine téléphonique va être enlevée il faudra donc prévoir la mise en place d'une ligne pour les secours et une antenne WIFI a été demandée.

Par ailleurs un éclairage extérieur sera mis en place pour avoir accès aux WC publics et sur la salle des fêtes.

Autres travaux et marché de bureau de contrôle pour la salle des fêtes

M le Maire informe qu'une réflexion est menée pour l'aménagement des WC handicapés, une chambre froide extérieure et reste l'emplacement de la plonge à solutionner. Voir pour un lave-vaisselle avec séchage rapide.

Objet : Devis route de L'Ouchette

M le Maire informe que lors de la commission voirie différents devis ont été examinés pour la réfection de la route de l'Ouchette. Après étude des devis, le conseil retient le devis de l'entreprise BALLAND et de l'entreprise BARRE à hauteur de 9 697.20€ pour grattage des zones affaissées plus les accotements jusqu'au talus, remblaiement en 0/20 calcaire et un bicouche.

Le Point à Temps Automatisé (PATA) est prévu semaine prochaine.

Débernage : le conseil retient d'une part les chemins des Nougerats et des Rivières avec l'entreprise Bouin au prix de 50 € de l'heure (débernage au tractopelle) et le chemin de l'Epine entreprise Riché au prix de 55 € de l'heure (débernage au Mécacalac).

La commission propose de faire passer le lamier pour élagage en hauteur dans les zones qui le nécessite sur l'ensemble de la commune et le sablage du chemin des Nougerats.

Le conseil valide ces propositions à hauteur de 35 000 €

Pour les bandes rugueuses un devis va être demandé.

Objet : Eglise : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée

M le Maire informe qu'une procédure adaptée va être lancée pour consulter des architectes pour les prestations de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des fresques. Le marché comprendra dans un premier temps, une tranche ferme : étude, diagnostics avec estimation des travaux puis, dans un deuxième temps si le conseil le poursuit le projet, l'Avant-Projet Sommaire, et la consultation des entreprises.

Questions diverses.

Pylône Vieille Ville

L'alimentation électrique sera finie en novembre et après l'opérateur aura 6 mois pour la mise en fonction.

Guirlandes de Noël

Faire l'inventaire de l'existant et compléter autant que nécessaire

Poubelle Vieille Ville – route de Melleran

Voir pour les déplacer car elles sont gênantes pour le riverain.

Commémoration 11 novembre 2018

Une réunion sera programmée après le 14 Octobre avec les associations impliquées.

Local cantonnier

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a obtenu pour une construction dans la parcelle Barbeau.

Démonstration matériel débroussaillage

Suite à la démonstration de matériel pour le débroussaillage ce dernier jours, ce matériel s'avère efficace, un devis a été demandé.

Remorque frigo

Pour régularisation la carte grise pour la remorque frigorifique a été obtenue.

Le Maire